

DP

**Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**  
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant  
En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)

1954

Edition PDF du 7 mai 2012  
Les articles mis en ligne depuis DP 1953 du 30 avril 2012

DOMAINE  
PUBLIC

Dans ce numéro

---

**L'échec des politiques d'austérité (Jean-Pierre Ghelfi)**

L'Union européenne ne s'en sortira pas sans un minimum de concertation et d'équité

---

**Les réseaux de soins conjuguent qualité et gestion optimale des ressources (Jean-Daniel Delley)**

Dix ans de débats parlementaires trouveront leur conclusion dans les urnes le 17 juin

---

**Vaud: pénurie de logements, abondance de remèdes (Albert Tille)**

Un tout d'horizon des propositions et enjeux

---

**Par l'Irlande et l'Arménie, par la Flandre et la Chine... par ailleurs (Catherine Dubuis)**

«Par ailleurs», un nouveau recueil de poèmes de François Debluë (éd. Empreintes)

# L'échec des politiques d'austérité

Jean-Pierre Ghelfi • 6 mai 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20502>

## L'Union européenne ne s'en sortira pas sans un minimum de concertation et d'équité

L'Union européenne, et la zone euro en particulier, sont-elles engagées dans un processus de récession généralisée dont elles ne sortiront pas avant plusieurs années?

Sous l'impulsion de David Cameron en Grande-Bretagne et du couple «Merkozy», il semble ne pas y avoir d'alternative aux coupes budgétaires et à l'austérité. Quiconque pense autrement est qualifié de personne irréaliste et irréfléchie.

A moins que la doxa<sup>3</sup> libérale montre enfin ses contradictions. Au lieu de sortir du pétrin, les pays s'enfoncent les uns après les autres dans la crise. Pratiquement partout, les taux de croissance sont devenus négatifs. Le chômage ne cesse de monter; celui des jeunes est devenu effroyable. Depuis deux ans, la plupart des élections qui se sont déroulées en Europe, à l'est comme à l'ouest, au nord comme au sud, se sont traduites par des poussées de partis nationalistes-conservateurs-xénophobes, voire fascistes ou néonazis. Ces colères populaires, pour peu qu'elles prennent encore

un peu d'ampleur, sont susceptibles de mettre à terre tous les pactes signés par les gouvernements et approuvés par les parlements. Faut-il expliciter ce qui pourrait y advenir au bout de ce chemin? L'éclatement de l'euro? Le délitement de l'Union européenne? Le retour au pré-carré national? Le chacun pour soi? Même pavé de bonnes intentions, l'enfer reste l'enfer!

Que dit (disait) la doxa libérale? La rigueur budgétaire suscitera la confiance. La confiance entraînera les investissements. Les investissements relanceront l'emploi. L'emploi favorisera la consommation. Cercle vertueux.

Que nenni! Les causalités sont mises sens dessus dessous. Investir, pour une entreprise, c'est assumer un risque. Elle ne le prend que si elle entrevoit des espoirs de rentabilité. C'est-à-dire, au minimum, des perspectives de ventes. Mais, actuellement, et depuis deux, trois ans, aux Etats-Unis et en Europe, lesdites perspectives sont souvent stagnantes, quand elles ne sont pas déclinantes. Et la rigueur budgétaire, qui entraîne un recul des dépenses des pouvoirs publics, ne contribue évidemment pas à améliorer le tableau

d'ensemble.

## La semaine des quatre jeudis

Nous ne voudrions pas charger inutilement ce texte en passant en revue la situation économique des différentes économies européennes. Résumons nos lectures récentes (parmi d'autres: le *Financial Times*<sup>4</sup>, *Paul Krugman*<sup>5</sup>). Les perspectives conjoncturelles ne sont nulle part folichonnes, quand elles ne sont pas franchement pessimistes. En 2011, la sortie de crise était envisagée pour cette année (2012) ou l'année prochaine «*au tout plus tard*». Elle est maintenant reportée d'un an, si ce n'est de deux: autant dire à la semaine des quatre jeudis quand on sait à quel point les prévisions conjoncturelles sont aléatoires au-delà de six, neuf mois.

De quels noms d'oiseaux François Hollande n'a-t-il pas été affublé lorsqu'il a parlé, dès le début de sa campagne électorale, de renégocier le pacte de rigueur budgétaire pour y adjoindre un volet de croissance? Le nouveau président français ne faisait pourtant que formuler une évidence, expliquée et soutenue par beaucoup d'économistes et d'éditorialistes. Aucune économie ne peut se sortir de

la crise uniquement par une politique de rigueur qui, au contraire, ne peut qu'enclencher une spirale négative. Ne parlons pas de cette malheureuse Grèce. Mais voyons la Grande-Bretagne et l'Espagne (par exemple) dont les gouvernements ne manquent assurément pas de convictions libérales. Dans la première, l'équilibre des comptes publics, qui devait être atteint en 2012-2013, est reporté de plusieurs années (autant dire...). Et dans la seconde, rien ne se déroule comme annoncé, prévu, escompté (le chômage progresse, la situation des banques se détériore, les comptes publics se dégradent). La volonté d'équilibre n'équilibre rien; elle enfonce.

Loin de nous l'idée que rien ne doit être changé. Il est évident que les dettes publiques ne peuvent pas continuer d'augmenter sans cesse et bien des secteurs d'activités doivent être réformés pour supprimer des rentes de situations et pour améliorer la productivité. Mais l'Allemagne, si souvent citée en exemple et qui se pose aujourd'hui en mère-la-vertu, a pris une dizaine d'années pour engager et réaliser les réformes en

matière de droit du travail et d'assurances sociales qui, au surplus, ont été en partie négociées entre les partenaires sociaux et les pouvoirs publics.

### **La Suisse, élève appliquée**

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, personne ne devrait être surpris que ce qui devait se produire se produise effectivement. Les enseignements de la crise des années trente sont sinon dans les mémoires du moins dans les livres. La Suisse avait été un élève particulièrement appliqué à se conformer à la doxa libérale de l'époque: équilibre des comptes publics, baisses des revenus des fonctionnaires, gel des investissements. Avec la conséquence que la crise avait dépassé en intensité et en durée celle de la plupart des autres pays. Seule la dévaluation du franc, de pas moins de 30% en septembre 1936, avait permis de réamorcer la reprise. La rigueur n'a pas plus engendré la «*confiance*» (avec son pseudo enchaînement vertueux) dans les années 30 que dans celles que nous vivons.

Le décalage entre la générosité avec laquelle les

gouvernements sont intervenus, il y a quelques années, en mobilisant des centaines de milliards de francs pour venir au secours d'instituts financiers gravement défailants et les sacrifices qui sont, maintenant, imposés aux peuples laisse plus que dubitatif. La crise, puisque crise il y a bien, ne devrait-elle pas être affrontée avec une politique de solidarité où les plus riches sont davantage sollicités que les plus modestes? Mais c'est plutôt l'inverse qu'on observe. En même temps que les gouvernements actuels mettent en place des plans d'austérité, certains d'entre eux proposent de réduire les taxations des contribuables très aisés. Au lieu de réduire les inégalités, ils les creusent encore davantage.

Ces politiques ne tiennent pas la route, étant à rebours de ce qui devrait être fait. Elles sont exaspérantes au plus haut point car elles vont à l'encontre d'une société qui viserait à renforcer le «*mieux vivre ensemble*». Peut-on imaginer s'en sortir économiquement, financièrement, politiquement sans un minimum de concertation et d'équité?

# Les réseaux de soins conjuguent qualité et gestion optimale des ressources

Jean-Daniel Delley • 4 mai 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20488>

## **Dix ans de débats parlementaires trouveront leur conclusion dans les urnes le 17 juin**

Le modèle du réseau de soins n'est pas nouveau. Il fonctionne à satisfaction depuis une vingtaine d'année et regroupe aujourd'hui 1,3 million d'assurés dans une centaine de réseaux.

La révision de la loi sur l'assurance-maladie, attaquée en référendum, ne fait qu'entériner ce modèle tout en prévoyant une modeste incitation financière pour le rendre plus attractif aux yeux des assurés. Pourquoi donc ce projet suscite-il des oppositions?

Pour le corps médical et les soignants en général, le réseau de soins intégrés représente un véritable changement de paradigme. Dans le modèle libéral, le patient choisit librement son médecin, voire ses multiples thérapeutes. Il entretient plusieurs relations bilatérales avec son généraliste et divers spécialistes. Les prestations fournies sont remboursées par l'assurance de base. La logique économique de ce modèle valorise les maladies plutôt que la santé: la rémunération est fonction du nombre d'actes exécutés.

Dans le réseau de soins intégrés, le patient est pris en charge de manière à optimiser les ressources disponibles: tous les soignants du réseau coopèrent au traitement, c'est le règne du multilatéralisme. La collaboration et l'échange de savoir au sein d'une équipe doivent garantir une meilleure qualité des soins et même des économies grâce à la chasse aux doublons. Le budget négocié avec les assurances donne le cadre financier des rémunérations. Les dépenses dépassent-elles ce cadre, le réseau devra prendre en charge la moitié du dépassement, tout comme il encaissera la moitié d'un éventuel bénéfice: une incitation à éviter les actes superflus.

Ou la porte ouverte à une médecine au rabais, comme le prétendent les adversaires du projet? L'accusation ne tient pas puisque l'intérêt du réseau réside précisément dans la bonne santé de sa clientèle. Des traitements de mauvaise qualité péjorent l'état de santé des patients. Ils finissent par coûter cher aux assurances et à ternir la réputation du réseau. Les réseaux vont donc miser sur la qualité et même élargir l'offre de prestations remboursées au-delà de ce que permet l'assurance de

base (nutrition, médecines alternatives...); la nouvelle loi les y autorise. Tout comme elle leur facilite la prise en charge des cas lourds, en particuliers les malades chroniques: la compensation des risques entre assurances ne prendra plus seulement en compte l'âge et le sexe, mais également les séjours hospitaliers et la morbidité.

On comprend que les médecins spécialistes et les hôpitaux voient d'un mauvais oeil le rôle de pilote attribué aux réseaux. Il y perdront une partie de leur clientèle s'ils rechignent à passer contrat avec ces derniers.

Mais que viennent donc faire les syndicats et la gauche dans cette galère d'oppositions très intéressées? Les assurances sortent affaiblies de cette révision. D'une part elles devront abandonner la gestion des réseaux de soins et renoncer à toute participation financière dans ce secteur: à chacun son travail. D'autre part elles seront confrontées à des partenaires puissants – des réseaux de plusieurs milliers de patients – capables de négocier d'égal à égal.

Certes dans ce système le libre choix absolu du médecin disparaît. Mais dans

un réseau qui devrait regrouper plusieurs dizaines voire plus de cent fournisseurs de prestations, le soignant ne sera pas pour autant imposé au patient. Et un réseau n'aura aucun intérêt à refuser à l'un de ses patients de continuer à recourir à un spécialiste qui le suit de longue date.

L'incitation au développement des réseaux n'empêchera pas les assurés qui le veulent de s'en tenir au libre choix complet. Il leur en coûtera une participation annuelle aux frais de de 1000 francs au maximum, soit 300

francs de plus qu'actuellement. Il n'y a pas là matière à une opposition frontale de la gauche, qui semble avoir opté pour la politique du pire en vue de favoriser son initiative pour une caisse maladie unique.

Le modèle du réseau de soins a fait l'objet de débats parlementaires depuis une décennie. Le compromis réalisé n'est certainement pas parfait. On aurait pu choisir d'obliger les caisses à contracter avec les réseaux, comme c'est le cas avec les médecins indépendants. Plutôt que de faire porter le

poids des incitations financières aux assurés partisans d'une médecine libérale, on aurait pu imaginer une diminution des tarifs pour les soignants réfractaires au travail en réseau. Mais un échec du projet retarderait de plusieurs années le développement d'un modèle qui répond au besoin de coordonner et d'optimiser les interventions d'une médecine moderne toujours plus complexe. Un modèle qui conjugue les exigences d'économicité et de qualité.

## Vaud: pénurie de logements, abondance de remèdes

Albert Tille • 6 mai 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20495>

### Un tout d'horizon des propositions et enjeux

La population vaudoise a augmenté de 100'000 habitants en dix ans et la construction de logements est loin de suivre une telle croissance.

La thésaurisation du sol n'est pas étrangère au problème, affirme la commission de gestion du Grand Conseil dans son rapport annuel<sup>6</sup> (p. 90). Pour contribuer à le résoudre, elle suggère au gouvernement une mesure en vigueur dans le canton de Fribourg. Lorsqu'un terrain change d'affectation, passant par exemple de zone agricole en zone à bâtir, le

propriétaire a dix ans pour construire. Passé ce délai, le changement d'affectation est annulé.

Ce souhait de la commission est le dernier en date d'une série de remèdes présentés pour résoudre une pénurie particulièrement sévère en région lémanique.

L'association des locataires a ouvert les feux en lançant une initiative populaire (DP 1907<sup>7</sup>). Selon ce texte, les communes ont l'obligation d'investir 20 francs par habitant pour la construction des logements à loyer modéré, sur leur territoire ou en collaboration avec d'autres communes. Elles ont en outre le droit d'exproprier les

terrains nécessaires.

De son côté, le Conseil d'Etat propose une importante modification<sup>8</sup> de la loi sur l'aménagement du territoire. Fidèle à sa politique de frein à l'éparpillement des constructions et au mitage du sol, il entend densifier les centres urbains. Pour combattre la thésaurisation du sol, qui touche deux-tiers des surfaces constructibles, il voulait, dans un premier temps, introduire un clair droit d'emption permettant aux collectivités publiques d'acheter, au prix du marché, des terrains situés en zone à bâtir mais trop longtemps non construits. Vivement

critiqué, accusé de fossoyer le droit de propriété, le gouvernement a proposé finalement un droit nettement plus restreint. En mettant des terrains en zone à bâtir, une commune peut conclure un contrat avec le propriétaire. Par cet accord préalable, le droit de construire devient en quelque sorte une obligation. Si le propriétaire fait de la résistance, la commune peut alors exercer son droit d'emption. Ce mécanisme n'est efficace qu'en cas de changement d'affectation de terrains, ce qui laisse de beaux jours à la thésaurisation dans les anciennes zones à bâtir. Cette solution de compromis satisfait le Centre patronal comme il l'écrit dans sa brochure *Terre*

*précieuse*<sup>9</sup> (p.67).

Pour donner plus de poids aux communes une motion Christen<sup>10</sup> a proposé de leur octroyer un droit de préemption. Elle auraient le droit d'acquérir un terrain en se substituant à un acheteur privé, en respectant toutefois les mêmes conditions. Transformée en postulat, cette proposition centriste suit son chemin.

Le projet gouvernemental en consultation est sévèrement critiqué par la Chambre immobilière<sup>11</sup>. Les propriétaires seraient contraints de construire au maximum des possibilités prescrites. Olivier Feller, directeur de ladite Chambre, conteste par ailleurs la volonté de développer

uniquement les zones bien desservies par les transports en commun. Selon la stratégie gouvernementale, seules les communes-centre pourraient se développer alors que celles qui n'auraient pas ce statut privilégié devraient maîtriser durablement l'augmentation de la population.

Par cette critique, la Chambre immobilière remet en question la tendance lourde des aménagistes contre l'éparpillement du territoire bâti. Sur ce point, propriétaires et locataires se rencontrent. En effet, en voulant imposer à toutes les communes des dépenses pour construire des logements, l'ASLOCA, par son initiative, ne semble pas craindre le mitage du sol.

## Par l'Irlande et l'Arménie, par la Flandre et la Chine... par ailleurs

Catherine Dubuis • 7 mai 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20509>

**«Par ailleurs», un nouveau recueil de poèmes de François Debluë (éd. Empreintes)**

Le monde sensible, la mélancolie et la musique: trois mots pour évoquer le dernier recueil de François Debluë, évocateur de ces choses vues qui nous conduisent au cœur chaud du vécu:

Tremble tremble

la tour du Tambour  
et toute la ville alentour  
quand vient l'heure  
de rabattre  
les portes de la nuit

Tremblent tremblent  
les cœurs sans amour  
et le corps tout entier  
quand vient l'heure  
de quitter  
les plaisirs et les jours.

Chaque partie du recueil  
porte un titre qui renvoie à la

fois au monde musical et au monde géographique, tout en maintenant la note triste et souvent grise d'univers disparus: «*Echouages (petite suite irlandaise)*», «*Pierres perdues (suite arménienne)*», «*Automne flamand*», «*Fantaisies chromatiques (manière chinoise)*».

Sous les yeux du voyageur  
poète se profilent stèles et  
tombes, vestiges, restes de

civilisations défuntes,  
maritimes pour l'Irlande,  
désertiques et pierreux pour  
l'Arménie. Ce sont partout le  
même vide, la  
même «sécheresse», le même  
abandon. Puis, subit, l'éclat  
d'un sourire d'enfant, le  
joyeux tohu-bohu des noces,  
un arbre splendide dans sa  
dorure d'automne. Le monde  
est triste et beau, il ressemble  
à une fin qui serait sereine,  
claire et presque heureuse. Et  
de fait, les poèmes vont en  
s'allégeant:

Au clair miroir de l'étang  
un oiseau guette cette  
ombre allongée  
– la sienne –  
qui bientôt  
comme lui dans les airs  
au fond des eaux  
disparaîtra.

A cette transparence nacrée  
succède une épiphanie de  
couleurs qui anime une petite  
scène comique:

Piétinant la beauté  
des feuilles de l'automne  
leurs rouges leurs jaunes  
et leurs bruns

le coq égaré  
en vain aux jardins de la  
ville  
cherche son chemin

Lui-même de rouge de  
jaune  
et de brun emplumé  
vers vous tourne un œil  
rond  
vif et courroucé.

Devant la forêt des stèles  
chinoises, le poète, en son  
cœur d'Occidental,  
s'avoue «*démuni, comme  
analphabète*», et cherche,  
par le poème, à reconstituer  
son langage, perdu «*dans la  
forêt où tout n'est que  
signes*», rapprochant ainsi,  
dans une fulgurante  
intuition, la vision  
baudelairienne de  
l'immémoriale Chine.

La quête de l'être humain en  
ce monde est longue et  
incertaine; parvenu dans  
cet «*arrière-pays*» de la  
vieillesse, il bute sur les  
pierres du chemin et son  
cœur saigne toujours:

A l'arrière-pays  
on ne parvient

qu'après des mois de  
voyage  
et de pèlerinages  
incertains

et toujours  
la semelle s'use  
les jambes se fatiguent  
et le cœur cherche son  
bien.

Mais il y aura encore des  
rires fous, des danses, de  
belles filles, et:

Plus belle que toute fleur  
à la tombe des morts:  
la gerbe d'or d'un grand  
arbre  
au bleu pur d'un soir  
d'automne.

---

François Debluë, *Par  
ailleurs*, Chavannes-  
près-Renens, Editions  
Empreintes <sup>2</sup>, 2012. François  
Debluë est l'auteur de  
nombreux recueils de poésie  
et d'ouvrages de proses et de  
récits. Il est par ailleurs  
l'auteur du livret de la Fête  
des Vignerons 1999, *Les  
Saisons d'Arlevin*, paru aux  
éditions Empreintes.

## Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1954#>
2. <http://www.empreintes.ch/editions/>
3. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Doxa>
4. <http://www.ft.com/intl/cms/s/0/ad54eb74-95e3-11e1-a163-00144feab49a.html#axzz1u4mEtygd>
5. <http://www.nytimes.com/2012/04/16/opinion/krugman-europes-economic-suicide.html>
6. [http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/gc/fichiers\\_pdf/GC\\_195\\_RC.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/GC_195_RC.pdf)
7. <http://www.domainepublic.ch/articles/17183>
8. <http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/amenagement/en-consultation/>
9. <http://www.centrepatronal.ch/index.php?id=1535>
10. <http://www.vd.ch/autorites/grand-conseil/seance-du-1er-mai-2012/motion-jerome-christen-en-faveur-de-lintroduction-dun-droit-de-preemption-permettant-de-faciliter-la-politique-fonciere-des-collectivites-publiques/>
11. [http://www.cvi.ch/fileadmin/user\\_upload/cvi/positions-politiques/politique-vaudoise/LATC.pdf](http://www.cvi.ch/fileadmin/user_upload/cvi/positions-politiques/politique-vaudoise/LATC.pdf)